

COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CYR

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 25 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept le 25 juillet à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GOUEDARD Marie-Hélène, Maire adjoint.

Présents : mesdames Dupuis Françoise, Flaux Ophélie, Wegmann Mylène et messieurs, Gras Ludwig, Vanhove Roland, Decroix Pierre-François, Frachet Claude et Clouzeau Michel

Absents excusés : Surrel stéphane qui donne pouvoir à Pannequin Ophélie, Villain Yannick qui donne pouvoir à Gouedard Marie-Hélène

Absents non excusés Blandurel Raymond, Korum Audrey, Gatard Anaïs, Maquaire Nicolas

Secrétaire de séance : Decroix Pierre-François.

Ordre du jour :

- 1- Devis SDEY éclairage public

En ouverture de séance, madame Gouedard Marie-Hélène, Maire adjoint demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'acceptation de l'Agenda d'accessibilité programmée de l'Ad'AP. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

1 Devis SDEY éclairage public

Madame Gouedard donne lecture du devis reçu par le SDEY (Syndicat d'électrification de l'Yonne) concernant le remplacement de 32 ballons fluos, de la mise en conformité des armoires de commandes et l'éclairage de la place de la Mairie. Le montant du devis s'élève à 18 895.38 € HT pour la part communale et à 15 481.60 € HT pour la part du SDEY, la TVA 6 875.40 € est entièrement récupérée par le SDEY . Coût total des travaux 41 252.38 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis et autorise monsieur le Maire à signer la convention financière et tous documents nécessaires au bon déroulement des travaux.

2 – Acceptation de l'agenda d'accessibilité programmée de l'Ad'AP

Madame Gouedard donne lecture du rapport d'élaboration du programme de travaux qui doit être approuvé par le conseil municipal pour être validé. La durée des travaux s'étale sur 3 ans, le coût des travaux s'élève à 25 500 € HT. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte ce programme et charge monsieur le Maire à veiller à l'exécution dudit Ad'AP.

Fin de séance 18 heures 30